



**Direction Emploi Développement des
Compétences**

Décision n° 2026 - 49

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé emploi et compétences à la direction Emploi Développement des Compétences

Réf. : 4.2.5

Décision

Nantes Métropole

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8,2 sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction Emploi Développement des Compétences, un emploi de chargé emploi et compétences va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Avoir un rôle de facilitateur auprès des directions métiers.
- Être en appui dans l'animation du partenariat de proximité mis en place avec les directions métiers.
- Participer en lien avec les chargé-e-s de mission conseil Emploi & Compétences (et les autres services de la direction EDC) à l'analyse des éventuels impacts des projets des directions métiers en matière de formation, emploi, recrutement, mobilité interne, développement des compétences.
- Analyser les impacts emplois et consolider les différents éléments à prendre en compte dans le cadre de l'étude des dossiers CST des directions métiers et en assurer la mise en œuvre.
- Contribuer à l'organisation (en terme de contenus), participer et suivre les décisions des revues prospective des emplois et des compétences en collaboration avec les directions métiers
- Conseiller et accompagner les directions dans le cadre de situations individuelles et ou collectives complexes.
- Contribuer au pilotage de la gestion des emplois.

- Suivre en collaboration avec les directions métiers des feuilles de route et des plans d'actions sur le champ de l'emploi et du développement des compétences.

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé emploi et compétences à la direction Emploi et Développement des Compétences est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des rédacteurs principaux 2ème classe, à savoir au minimum / B 401 et au maximum / B 638, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **03 FEV. 2026**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée en charge
du Personnel

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

04 FEV. 2026